

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et  
numérique

---

## Décision du 24 mars 2025 portant nomination d'une membre du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne

NOR : ECOG2510185S

### **Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,**

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom,  
notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure des mines de Saint-  
Etienne, notamment le 3° de son article 2 ;

Vu la proposition du 26 février 2025 du Recteur délégué pour l'enseignement supérieur,  
la recherche et l'innovation de la Région académique Auvergne-Rhône-Alpes,

### **Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Est nommée membre du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines de Saint-  
Etienne, en qualité de représentant de l'Etat :

*Sur proposition du ministre chargé de la recherche*

Mme Béatrice BURDIN, déléguée régionale académique adjointe à la recherche et à l'innovation  
d'Auvergne-Rhône-Alpes.

#### **Article 2**

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne est chargé de l'exécution  
de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des  
ministères économiques et financiers.

Fait le 24 mars 2025

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du vice-président du conseil général de l'économie,  
de l'industrie, de l'énergie et des technologies,  
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY